



LIMINAIRE AU CHS-CT du 01 février 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration,

Nous voilà à nouveau réunis pour un CHS-CT exceptionnel crise sanitaire. Nous pensions que la crise COVID pouvait enfin arriver à son terme mais la situation s'installe. Pourtant, il est demandé toujours plus aux agents avec toujours moins de moyens. Ceci n'est pas sans conséquence. Leurs conditions de travail se dégradent et cela a des effets délétères sur leur santé. Pour couronner le tout, l'amoncellement de réformes qui se suivent en cascade ne fait plus sens. Les agents bien que très attachés à leurs missions de service public perdent le sens de leur travail.

Les missions sont désorganisées voire abandonnées, les structures régulièrement bouleversées et les lendemains pas toujours ou pas du tout assurés. De la DGFIP à la DGDDI en passant par l'INSEE, il serait assez illusoire de vouloir nous démontrer que « la vie est un long fleuve tranquille ».

La crise a démontré la pertinence de Services Publics forts.

Selon le baromètre de l'institut Paul Delouvrier, les usagers sont toujours très satisfaits des services de la DGFIP .

Nous ne sommes pas étonnés du taux de satisfaction de 82 % des usagers au vu de la volonté des agents d'assurer au mieux leurs missions de service public. Ce chiffre dénote avant tout de l'implication et de la technicité des agents, malgré la dégradation progressive de leurs conditions de travail.

Il serait normal de ne pas oublier ces agents et donc de les mettre au cœur des préoccupations. Pourtant, au contraire ceux-ci sont méprisés, le bulldozer des réformes continue à avancer.

Solidaires Finances rappelle encore et toujours que nous sommes dans une situation d'exception qui mérite encore des mesures fortes.

Pour nous, le problème est plus dans l'adaptation à ces temps d'exception. Par exemple, il nous semble que la réalisation de certains objectifs pourrait être mise entre parenthèses ou différée dans le temps.

Or, sur ce point, il est manifeste qu'il y a un décalage entre les intentions dans les discours et la réalité que vivent les personnels.

Certes, nous ne sommes pas en Plan de Continuité d'Activité, toutefois il ne faudrait pas se retrouver dans une situation assez largement équivalente, avec une propagation de l'épidémie parfois affolante, simplement parce que l'on aurait pas pris la mesure de la situation en ce début d'année 2022.

Nous rappelons que Solidaires Finances a signifié son inquiétude quant à la généralisation du télétravail surtout associée à une stratégie de réduction du taux d'occupation par agent dans une visée purement comptable. Notre inquiétude que le télétravail soit un prétexte à la dégradation des conditions de travail se confirme à travers différents projets de déménagement qui vont avoir lieu. En fait, nous arrivons à des propositions avec des bureaux partagés ou des open-spaces alors que nous sommes dans un contexte sanitaire de nécessité de distanciation physique.

Solidaires Finances exige toujours que les agents aient un poste de travail adapté aussi bien en télétravail à domicile qu'en présentiel afin de prévenir les risques en lien avec la santé.

Nous rappelons que le télétravail impacte également les agents en présentiel et le collectif de travail qui doit être préservé. La pandémie et le recours massif au télétravail ne doit pas le mettre en péril.

Solidaires Finances souhaite faire le point sur les modalités de mise en place des ASA garde d'enfant.

Solidaires Finances souhaite, également, faire à nouveau un point sur les conditions d'accueil des stagiaires à la formation professionnelle. En effet, un grand nombre d'entre eux particulièrement inquiets a préféré annuler certains stages.

Par ailleurs, encore plus dans cette période de pandémie, il est impératif de revoir la contractualisation en matière de ménage, pour plus de sécurité et de confort pour les agents. Nous réitérons notre demande de décentraliser la gestion du « ménage », afin de donner la possibilité d'agir aux directions.

Un réexamen des contrats de nettoyage pour garantir leur propreté est nécessaire, afin de protéger les personnels, les employés et le public. À nouveau, nous demandons la communication du cahier des charges et avenant nettoyage.